

# PREFECTURE DE L'ARIEGE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
SERVICES VETERINAIRES

## Arrêté préfectoral Etablissant la liste départementale des vétérinaires chargés de réaliser des évaluations comportementales de chiens

Le Préfet de l'Ariège  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code rural, notamment son article L 211-14-1 ;

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, notamment son article 26 ;

VU le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L 211-14-1 du code rural ;

VU l'arrêté du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du code rural ;

**Considérant** la circulaire du 3 mai 2007 portant application des dispositions de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance en ce qui concerne les animaux dangereux ;

**Considérant** les demandes effectuées par les vétérinaires concernés auprès de la Direction départementale des services vétérinaires de l'Ariège ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2008 établissant la liste départementale des vétérinaires chargés de réaliser des évaluations comportementales de chiens sur le département de l'Ariège ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des Services Vétérinaires ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** : La liste départementale des vétérinaires chargés des évaluations comportementales des chiens, prévues à l'article L.211-14-1 du Code Rural, est établie conformément au tableau joint au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : L'arrêté préfectoral du 22 juillet 2008 est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Madame le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ariège est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Foix, le 4 février 2009

Le Préfet

*Signé*

Jean-François VALETTE

**ANNEXE**

**Liste des vétérinaires de l'Ariège  
pouvant réaliser une évaluation comportementale des chiens  
en application de l'article L.211-14-1 du Code Rural  
Annexe de l'arrêté préfectoral du 4 Février 2009**

<b>Nom du vétérinaire</b>	<b>Adresse</b>	<b>N° Ordre</b>	<b>Année du diplôme</b>	<b>Qualification additionnelle</b>
Dr GUILLON Hervé	Le Château – 09700 LE VERNET d'ARIEGE	090353	1979	
Dr FOYEN Nathalie	Le Pont du Rat – Ferme de St-Ygnan 09200 MONTJOIE	13701	1997	
Dr MOSSIERE Laurent	8, rue Noël Peyrevidal – 09000 FOIX	16433	2001	
Dr ALZIEU Catherine	12, avenue de Dalou – 09120 VARILHES	000621	1983	
Dr TRICHET Patrick	33 bis, rue du Buguet – 09700 SAVERDUN	631	1978	
Dr GARROS Daniel	15, avenue René Plaisant – 09200 SAINT-GIRONS	000620	1969	
Dr CADENNE Jean-Louis	27, avenue Alsace Lorraine – 09300 LAVELANET	009847	1977	
Dr COSTES Jean- Paul	Chemin du Moulin – 09350 DAUMAZAN-sur- ARIZE	269	1980	
Dr DELACOUR- JANSSEN Sarah	16, bis rue Jean Mermoz – 09300 LAVELANET	17846	2003	
Dr UN REN	16 bis, rue Jean Mermoz – 09300 LAVELANET	2038	1978	